



AAPPMA Plaisir de la Pêche

La Mouche Plaisiroise

4 Ter, rue de la république

78370 Plaisir

Contact : Jacky BOURDIN – responsable section – 07.50.41.40.69

BULLETIN D'ADHESION Année

ADHESION

Obligation :

Pour adhérer à la Mouche Plaisiroise de l'AAPPMA Plaisir de la pêche, il convient d'avoir un permis de pêche de l'AAPPMA de l'année en cours, d'avoir complété cette fiche d'inscription et remis celle-ci au responsable de la Mouche Plaisiroise.

L'adhésion à la Mouche Plaisiroise de l'AAPPMA est gratuite.

Fonctionnement de la Mouche Plaisiroise :

La Mouche Plaisiroise se réunit chaque mercredi soir à partir de 20h30 au local de l'association. Il n'y a pas d'animateur en charge de la section. Il appartient à tous d'apporter sa contribution lors des soirées et autres animations/réalisations.

Exemple de soirées :

- Projection d'un film de pêche et débriefing après celui-ci,
- Montage de mouche de pêche et travail sur les matériaux,
- Point matériel (chacun amène son gilet et on compare, chacun amène sa boîte réservoir,...),
- Montages des soies et bas de lignes,
- Montage de cannes,
- Techniques de pêche,
- Invitation d'animateurs externes,
- Organisation prochaines sorties et voyages,
- ...

Pour la Mouche Plaisiroise, l'animation est l'affaire de tous. Il est demandé à ce que chacun participe, propose et anime la vie de la Mouche Plaisiroise dans un cadre de camaraderie propice à un fonctionnement harmonieux de celle-ci.

Point particulier concernant l'affiliation à la FFPS :

La Mouche Plaisiroise est affiliée par le biais de l'AAPPMA à la FFPS commission nationale Mouche. **La licence est obligatoire comme signe d'appartenance à la FFPS et aux valeurs qu'elle incarne.** Se renseigner auprès de Jacky pour son obtention.

INSCRIPTION

Nom/Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Fait à :

le :

Signature :